

0781205L
ACADEMIE DE VERSAILLES
COLLEGE CLAUDE DEBUSSY
31 RUE ALEXANDRE DUMAS
78100 ST GERMAIN EN LAYE
Tel : 0139210039

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 46

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/03/2023

Réuni le : 03/04/2023

Sous la présidence de : Marianne Goldenberg

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CONTRAT CFC

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées. Le contrat est conclu pour l'année 2023. Il se renouvelle par tacite reconduction pour des périodes d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie.

En contrepartie de l'autorisation délivrée, le collège acquitte au Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC) une redevance destinée à rémunérer les auteurs et éditeurs des œuvres reproduites.

Le montant de la redevance est établie par élève et par an. Pour 2023, la redevance pour le collège s'élèvera à 1€60 HT X 846 élèves soit 1 353€60 HT.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0